

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE
COMTÉ DE PAPINEAU**

À une session régulière des membres du conseil municipal de Saint-Sixte tenue le 10 juillet 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de la municipalité sis au 25, rue Principale, Saint-Sixte, à laquelle sont présents :

Olivier Roy
Gertie Cavalier
Natasha Mantville
Philippe Boileau
Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire Matthew MacDonald-Charbonneau.

Le conseiller Rodrigue Boivin a justifié son absence.

Le greffier-trésorier, Monsieur Michel Tardif, est aussi présent.

23-07-10-219

**EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES TERRAINS VACANTS POUR
LES LOTS 4 852 202, 4 852 206 et 4 852 207, PROPRIÉTÉ
MATRICULE 0666-67-3819**

Attendu que 9140-5332 Québec inc entend développer les lots 4 852 303, 4852 206 et 4 852 207, propriété matricule 0666-67-3819;

Attendu la demande de Monsieur Pierre-Marc Beaulieu, urbaniste, au nom de 9140-5332 Québec inc, que la Municipalité accorde une exonération de la taxe sur les terrains vacants pour cette propriété;

Attendu que 9140-5332 Québec inc s'engage à déposer un avant-projet de lotissement de cette propriété dans les prochains dix-huit (18) mois à venir afin de démontrer son intention de développer cette propriété;

En conséquence il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu :

Que le Conseil accepte d'exonérer 9140-5332 Québec inc de la taxe sur les terrains vacants à partir du 10 juillet 2023;

Que le Conseil accepte la proposition de 9140-5332 Québec inc de déposer un avant-projet de lotissement sur la propriété matricule 0666-67-3819 d'ici dix-huit (18) mois à compter du 10 juillet 2023;

Que le Conseil entend développer une réglementation relative à un plan d'implantation et d'intégration architectural pour ce secteur;

Que le Conseil demande à 9140-5332 Québec inc de participer à l'élaboration d'une telle réglementation;

Que le Conseil demande au directeur général d'entamer des discussions avec 9140-5332 Québec inc afin d'établir cette réglementation relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans les plus brefs délais;

Que le Conseil demande au directeur général de déposer un projet de règlement relatif à un plan d'implantation et d'intégration architectural pour cette propriété au plus tard pour la session du Conseil du 13 novembre 2023.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme, ce lundi 24 juillet 2023.



Michel Tardif

Directeur général, greffier-trésorier